

Avis de constitution

SOCIETE « TRANCE LINE GLOBAL SUARL »

Siège Abidjan Cocody, Angre Mahou, non loin du
super marché DADDY SHOP., Lot 467, Ilot 48

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 08/04/2025 , et enregistrés au CEPICI le 16/04/2025, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « TRANCE LINE GLOBAL SUARL »

Objet : ACHATS ET EXPORTATION DE MATIERES
PREMIERES , AGRO- INDUSTRIE, COMMERCE
INTERNATIONAL

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.
- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée
- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts
Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en
numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement
souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social Abidjan Cocody, Angre Mahou, non loin du
super marché DADDY SHOP., Lot 467, Ilot 48

Dirigeant(s) M KAGITHA SHANTHI KUMAR (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2025-B13-05215 du 07/05/2025 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°28432/GTCA/RC/2025 du 07/05/2025

